



L'ISLE SUR LA SORGUE

Règlement de la manifestation « les peintres dans la rue 2026 »

PREAMBULE

La ville de L'Isle sur la Sorgue organise une journée « les peintres dans la rue » le 17 Octobre 2026. Elle s'adresse aux personnes âgées de 16 à 99 ans.

Cette manifestation, sans droit d'inscription et sans obligation d'achat, est réservée aux artistes amateurs, qu'ils soient L'Islois ou non.

La journée a pour objet de réaliser dans la journée une peinture ou un dessin d'un lieu de L'Isle sur la Sorgue.

Les œuvres présentées doivent être originales et réalisées sur place.

FONCTIONNEMENT

Organisateurs :

Commune de L'Isle sur la Sorgue (Direction Culture et Vie Locale)

Modalités de participation :

La participation au concours est libre et gratuite. Celui-ci est ouvert à toute personne entre 16 et 99 ans.

Le nombre de participants est fixé à 25 maximum. Les organisateurs se réservent le droit de stopper les inscriptions une fois ce nombre atteint.

Pour participer, chaque candidat est tenu d'adresser sa demande de participation par mail à l'adresse culture@islesurlasorgue.fr avant le 12 octobre 2026.

Après avoir reçu une confirmation d'inscription, le candidat doit se présenter au grenier public le jour de la manifestation entre 9h et 10h pour faire authentifier par un cachet spécifique son support vierge sur lequel il va réaliser son œuvre (plusieurs supports peuvent être estampillés mais une seule œuvre sera présentée en fin de journée).

Supports et techniques autorisées :

Pour tous les participants, toutes les techniques sont autorisées :

Huile, acrylique, pastel gras

Aquarelle, encre lavis, dessin aquarelle, gouache
Pastel sec, crayons de couleurs
Dessin
Techniques mixtes

Tous les supports sont autorisés à condition qu'ils soient légers et de faible épaisseur ; les supports fragiles (verre, porcelaine....) sont exclus.

Chaque participant apporte son matériel

Déroulement de la journée :

A l'issue de la validation des supports, les participants se positionnent à l'emplacement de leur choix sur l'espace public (en veillant à ne pas entraver la circulation des personnes). Les peintres peuvent, s'ils le désirent, exposer d'autres œuvres autour de leur emplacement sur chevalets ou autre supports (les ventes sont interdites).

L'œuvre, qui doit représenter un lieu de L'Isle-sur-la-Sorgue, doit être impérativement remise au plus tard à 17h au grenier public où elle sera présentée au public présent jusqu'à 18h.

Un apéritif de clôture avec une remise de lots ville (catalogues Campredon et goodies) pour tous les participants aura lieu à 18h.

Droit à l'image :

Lors de la journée, les organisateurs peuvent réaliser des clichés photographiques des participants et des œuvres. Par leur inscription, ceux-ci autorisent la Ville de L'Isle sur la Sorgue à diffuser leur image et celles de leurs œuvres en vue de la promotion de cette manifestation.

Vente d'œuvres :

La vente d'œuvres ou de reproductions diverses est interdite sur le lieu du concours. Tout contrevenant se verra automatiquement exclu de la manifestation.